

# Synthèse

**E**n Nouvelle-Aquitaine, la filière viti-vinicole compte 14 000 établissements pour 54 100 emplois en 2015. Par son orientation agricole, elle emploie 10 300 non-salariés, soit davantage qu'en moyenne dans l'économie régionale. De la culture de la vigne aux grands négociants, en passant par la transformation du vin, la filière occupe une place essentielle dans l'agriculture, le commerce et l'industrie des boissons de la région. 4 bassins viticoles, sur les 10 nationaux, maillent son territoire : la Nouvelle-Aquitaine s'impose ainsi comme une région de premier plan dans la filière. Parmi eux, Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac concentrent 95 % de l'emploi salarié de la filière régionale. Produisant sous signe de qualité et fortement orienté vers l'export, chaque bassin dispose d'une organisation différenciée. Si, dans le bassin Bordeaux-Aquitaine, les exploitations agricoles intègrent les activités de vinification et de commercialisation, dans le bassin Charentes-Cognac, les activités sont plus segmentées, avec une place importante consacrée à l'industrie des boissons. Dans la filière vinicole, la part des ouvriers est deux fois plus importante que dans le reste de l'économie régionale, notamment celle des ouvriers agricoles, entraînant des salaires moins élevés qu'en moyenne. Enfin, les salariés sont en moyenne plus âgés dans la filière, un sur six a plus de 55 ans, une proportion qui s'élève à deux sur cinq chez les non-salariés.

Didier Lampin, Insee

En 2015, les 14 000 établissements de la filière viti-vinicole régionale comptent 54 100 emplois dont 10 300 de non-salariés. La part de ces derniers est plus importante que dans l'ensemble de l'économie régionale (19 % contre 13 %), compte tenu de la présence de nombreuses exploitations viticoles dont les exploitants et co-exploitants ne sont pas salariés. Dans le salariat, la surreprésentation des ouvriers, notamment agricoles, est aussi très accentuée. De nombreux travailleurs occasionnels répondent également aux besoins des pics d'activité de la viticulture lors des vendanges ou de la taille des vignes.

## Une région viti-vinicole prépondérante stimulée par les exportations

L'ensemble de la filière regroupe 43 800 salariés qui pèsent pour 2,4 % des effectifs de la région. Le cœur de filière est 3,5 fois plus important dans l'emploi régional qu'au niveau national. La Nouvelle-Aquitaine concentre ainsi le tiers des emplois du cœur de filière de la France.

Avec 228 000 hectares de vignes, c'est la deuxième région viticole française en surface cultivée, après l'Occitanie. La Nouvelle-Aquitaine accueille quatre des dix bassins nationaux. Deux bassins sont entièrement inscrits sur le territoire régional : Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac. Ils regroupent 95 % de l'emploi salarié de la filière néo-aquitaine. Les deux autres bassins, Sud-Ouest et Val de Loire-Centre, concentrent la majeure partie de leur production dans les régions limitrophes. Chacun des bassins viticoles, Bordeaux-Aquitaine et Charentes-Cognac, présente des caractéristiques particulières déterminantes.

Bordeaux-Aquitaine produit principalement des « vins tranquilles » issus d'une diversité de cépages de cuve destinés à la vinification et Charentes-Cognac des vins dits « eaux-de-vie » destinés à la distillation, surtout pour le cognac, et dans une moindre mesure pour le pineau. D'un bassin à l'autre, l'organisation de la filière s'est adaptée à la production viticole.

Découlant de la présence de nombreuses exploitations agricoles, la filière viti-vinicole de Nouvelle-Aquitaine concentre quatre salariés sur dix dans les établissements de moins de 10 salariés, soit 90 % des établissements. Ceux de 50 salariés ou plus ne rassemblent qu'un quart du salariat contre 48 % dans les établissements du reste de l'économie.

Vins de Bordeaux et surtout cognacs trouvent des débouchés importants à l'exportation. Ainsi les vins de Bordeaux sont exportés, soit directement par les viticulteurs ou par le biais de caves coopératives, soit par les négociants. Le cognac est davantage exporté directement par les industriels des boissons ou des sociétés commerciales qui leur sont attachées. Hors viticulture, le taux d'exportation moyen de la filière, 46 %, est largement supérieur à celui de l'ensemble des entreprises du secteur marchand non agricole de Nouvelle-Aquitaine (11 %).

## Bassin Bordeaux-Aquitaine : une activité viticole intégrant la commercialisation

La production de vin dans le bassin Bordeaux-Aquitaine se réalise essentiellement sous signe de qualité fondée sur le concept d'appellations d'origine (AOC ou AOP). Les soixante-dix appellations façonnent

le paysage viticole et les activités qui s'y rattachent. Contrairement aux autres bassins viticoles français, la majeure partie des exploitations produisent, vinifient en chais particuliers, embouteillent et commercialisent elles-mêmes leur production. Les viticulteurs de Gironde en particulier intègrent davantage que les autres les activités de transformation et de commercialisation au sein de leur exploitation.

Le bassin Bordeaux-Aquitaine regroupe les deux tiers des salariés de la filière régionale. Ses 28 700 salariés hors saisonniers pèsent pour 3,9 % dans l'emploi salarié du bassin. La main-d'œuvre salariée est surtout employée par le segment agricole (55 %). Le commerce intra-filière, deuxième employeur (19 %), inclut les activités des négociants et des courtiers en vins qui commercialisent une large partie de la production de vins, et le cas échéant l'exportent. Viennent ensuite les industries de vinification où les coopératives viticoles tiennent une place importante. Au total, l'ensemble des salariés de l'industrie ne représente que 12 % de la filière du bassin Bordeaux-Aquitaine. Le bassin Bordeaux-Aquitaine concentre par ailleurs 56 % des non-salariés de la filière régionale, soit 5 900 emplois.

## Bassin Charentes-Cognac : une filière dédiée au cognac et à l'exportation

Dans le bassin Charentes-Cognac, la filière regroupe 15 900 emplois. Les activités y sont plus segmentées et tournées vers l'industrie, notamment celle des boissons. Les viticulteurs, lorsqu'ils ne distillent pas eux-mêmes fournissent le moût, issu surtout du cépage Ugni Blanc, qui une fois distillé

produira des eaux-de-vie. Ces dernières seront assemblées puis vieillies pour être vendues principalement à l'exportation. Charentes-Cognac rassemble 29 % des salariés de la filière viti-vinicole néo-aquitaine. Ses 12 800 salariés hors saisonniers représentent 4,4 % de l'emploi salarié du bassin. Avec 44 % des salariés, la viticulture fournit le plus d'emploi, l'industrie des boissons un cinquième des salariés autant que le reste de l'industrie. Les segments tertiaires emploient 1 salarié sur 6.

La concentration de l'emploi est plus importante dans les gros établissements de Charentes-Cognac que sur Bordeaux-Aquitaine, à la faveur d'une empreinte plus forte de l'industrie. Ainsi dans le premier bassin, près d'un tiers des salariés travaillent dans des établissements de 50 salariés ou plus, contre moins d'un quart dans le second. De même, les 10 premiers établissements du bassin Charentes-Cognac concentrent 20 % des effectifs salariés de la filière contre 8 % pour son voisin.

Le cognac constitue un produit considéré souvent par les acquéreurs comme « de luxe ». Plus de 90 % des volumes produits

sont exportés. Cette position permet de dégager des marges conséquentes, les prix de vente étant soutenus par une forte demande externe. Le taux moyen d'exportation des entreprises du secteur marchand non agricole est important dans ce bassin, il atteint même 74 % pour les seuls industriels producteurs de cognac.

### Une proportion importante d'ouvriers, moins de femmes et plus de seniors

Les ouvriers tiennent une place prépondérante dans la filière : ils forment les deux tiers des salariés contre un tiers pour l'ensemble de l'économie de Nouvelle-Aquitaine. Leur part atteint même 87 % dans le segment « agriculture » où ils sont presque exclusivement « ouvriers agro-viticoles ». Dans le bassin Charentes-Cognac, ils représentent 70 % de la main-d'œuvre, les ouvriers industriels venant renforcer le contingent des ouvriers agricoles. De fait, le salaire horaire net moyen de la filière (12,8 €) est plus faible que celui de la région (13,2 €). La présence de femmes salariées (un tiers) est bien moindre que dans l'ensemble de

l'économie régionale (la moitié). Plus de la moitié d'entre elles sont ouvrières et surtout ouvrières agricoles. Elles occupent cependant plus souvent que les hommes des postes administratifs ou commerciaux dans les entreprises en tant qu'employées (respectivement 27 % de femmes contre 5 % d'hommes). La part des femmes est plus importante en Bordeaux-Aquitaine qu'en Charentes-Cognac (36 % contre 31 %) du fait d'une plus large part des activités tertiaires.

Les salariés sont relativement plus âgés dans la filière. Les « plus de 55 ans » représentent 16 % des salariés de la filière, contre 11 % au niveau régional. Les salariés de la filière sont en moyenne plus âgés dans le bassin de Charentes-Cognac avec 20 % de « plus de 55 ans », soit 6 points de plus que dans celui de Bordeaux-Aquitaine.

Comme les salariés, les non-salariés de la filière, principalement représentés par les viticulteurs, sont aussi plus âgés : 38 % de seniors contre 27 % pour l'ensemble des non-salariés néo-aquitains. La moitié des exploitants viticoles gagnent au plus 17 000 € annuels (revenu médian) contre 24 500 € pour les autres non-salariés de Nouvelle-Aquitaine. ■